

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 16 février 2024

Le seize février deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 février 2024.

**Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11 Pour:11 Contre:0**

**PRÉSENTS** : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Damien MALIGE, Monsieur Joseph ROBERT

**ABSENTS:**

**ABSENTS représentés avec procuration:** Monsieur Jean DELMAS représenté par Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Avenant au marché de travaux de protection des captages de Couffours, les Ducs, Fraissinet Langlade et Mialanettes DE\_2024\_003**

VU le code de la commande publique,

VU les travaux de protection des captages de Couffours, des Ducs, Fraissinet Langlade et Mialanette;

VU le marché conclut avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n°2023-43 du 21 juillet 2023 relative à l'attribution du marché;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023;

APRES avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de conclure l'avenant de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise MARQUET TP dans le cadre des travaux relatifs à l'opération des travaux de protection des captages de Couffours, des Ducs, Fraissinet Langlade et Mialanettes :

**Lot n°1 :**

Marché initial du 20 juillet 2023- montant : 160 361,10 € HT

Avenant n° 1 - montant : - 10 453,95 € HT

Nouveau montant du marché : 149 907,15 € HT

AUTORISE Madame le maire délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le : 22/02/2024

et publication ou notification le : 22/02/2024



La Maire,  
Colette ROUQUET



Préfecture

Date de réception de l'AR: 22/02/2024  
048-214800898-DE\_2024\_003-DE